

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À SAINT-PATHUS : Vote imposé au sein de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Chère Pathusienne, cher Pathusien,

Je vous adresse cette lettre concernant des faits graves que nous venons de vivre au sein de l'intercommunalité. Il est essentiel que vous ayez cette information et surtout qu'elle vous soit relatée le plus exactement possible.

Lundi 11 décembre la communauté de communes Plaines et Monts de France a convoqué un conseil communautaire avec 48 points à l'ordre du jour. Le 48^{ème} et dernier point était : « Demande de subvention pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Pathus ». Il s'agissait de faire une demande auprès des services de l'Etat pour obtenir une subvention de 200 000 € pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un coût total estimé à environ 1 400 000 €.

STUPÉFACTION ! Les délégués de Saint-Pathus présents découvrent le soir-même que Saint-Pathus a été désigné comme ville d'accueil pour une aire destinée aux gens du voyage.

Une entité comme la Communauté de Communes ne doit pas décider de façon arbitraire la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sans discussion préalable avec le maire et les conseillers municipaux de la commune concernée. Elle doit au minimum laisser le temps au maire de Saint-Pathus pour consulter ses habitants.

AUCUNE DISCUSSION n'a eu lieu. Juste un 48^{ème} point à l'ordre du jour sous des prétextes de calendrier. Il fallait déposer le dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2017. Bien sûr, on le fait au dernier moment empêchant ainsi toute riposte !

La loi impose une aire d'accueil des gens du voyage dès lors que la population d'une commune est supérieure à 5 000 habitants. **Nous n'ignorons pas la loi.** Sauf qu'il s'agit d'une compétence de l'intercommunalité et que cette aire pourrait se faire ailleurs et dans une zone moins urbanisée. Mais NON ! Tous les représentants communaux, sauf un confrère, étaient trop contents de se débarrasser du problème. Voici la réponse qui a été donnée : « On doit la faire CHEZ VOUS parce que vous êtes plus de 5 000 habitants ». **En clair : « ASSUMEZ ! »**

Le Président nous a demandé de lui faire confiance : « Il faut prévoir une commune et une parcelle pour le projet de subventions mais rien n'est encore gravé dans le marbre. » Certes, mais les paroles s'envolent, pas les écrits. Ce n'est peut-être pas gravé dans le marbre mais **MONSIEUR DURAND** l'avait bien inscrit à l'ordre du jour comme suit : « Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Saint-Pathus ».

MONSIEUR CHAUVET (maire de Oissery) et **MONSIEUR DURAND** (maire de Marchemoret et président de l'intercommunalité) ont par ailleurs précisé qu'ils ne voyaient pas d'inconvénient à ce que cette aire se fasse sur leur commune... Pourtant c'est à Saint-Pathus qu'ils en ont tous les deux voté la création !

L' affaire était entendue. L' aire des gens du voyage se ferait à Noëfort en face de la zone industrielle.

Les délégués de Saint-Pathus présents ont débattu de façon véhémement avec une argumentation valable :

- ▶ Le foncier envisagé pour la construction n'appartient ni à la communauté de communes ni à la commune,
- ▶ Cela ne règlera pas le problème des installations intempêtes des gens du voyage car l'aire sera toujours trop petite,
- ▶ Création de l'aire à l'entrée de la commune et face à la zone industrielle (ce qui ne facilitera certainement pas sa commercialisation),
- ▶ Refus unanime des élus de Saint-Pathus,
- ▶ Aucune concertation préalable alors que l'enjeu est majeur pour la ville et ses habitants,
- ▶ Courir après une subvention de 200 000 € laissera à la charge de l'intercommunalité une dépense de minimum 1 200 000 €.

A aujourd'hui, l'intercommunalité en a-t-elle réellement les moyens ? Car durant toute la séance, le vice-président aux finances a fait la démonstration de la mauvaise santé financière de l'intercommunalité en proie à de réelles difficultés budgétaires. Il a même émis l'idée d'une prochaine augmentation de la fiscalité !

Il est tout de même ahurissant d'envisager une dépense d'1 200 000 € pour la création de cette aire d'accueil alors que l'on vient de diminuer le ramassage des déchets ménagers de deux passages à un par semaine pour une économie de 140 000 € !

Je voulais que l'information vous parvienne contrairement au souhait du Président de l'intercommunalité et maire de Marchemoret, **JEAN- LOUIS DURAND**, qui a dit : « *Ce n'est pas la peine de mettre le feu.* ». Pour ma part, je continuerai de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Chères Pathusiennes, chers Pathusiens, le combat ne pourra se faire qu'avec une très forte mobilisation de toutes et tous.

ENSEMBLE NOUS NOUS OPPOSERONS A CETTE CONSTRUCTION !

Bien cordialement



Votre Maire,
Jean-Benoît Pinturier